

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION

NOTE DE SYNTHÈSE

Créée par l'article 172 de la loi de Finances pour l'année 2009, la Dotation Politique de la Ville (DPV) (ex-Dotation de Développement Urbain) bénéficie aux communes de métropole et d'outre-mer selon des critères nationaux. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les critères d'éligibilité ont été modifiés par l'article 259 de la loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 entraînant l'élargissement du nombre de communes éligibles au niveau national (200 communes au total contre 180 précédemment). Dans les Yvelines, les Villes de Limay et de La Verrière sont désormais concernées par la DPV au même titre que Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux et Trappes.

Le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (« quartier QPV »), mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci (notion de « quartier vécu »), dès lors que ces équipements et actions profitent aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le nouveau projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré entre désormais dans sa phase opérationnelle. L'objectif visé est de permettre aux habitants et usagers de s'épanouir pleinement dans un territoire rénové, attractif et dynamique, pour un développement solidaire et respectueux de l'environnement. Parmi les différents axes d'intervention, les actions à destination des enfants et le soutien à la parentalité constituent un enjeu majeur. Il s'agit de favoriser la réussite éducative des élèves du quartier en leur proposant des établissements scolaires de qualité mais également de développer des activités hors temps scolaire dans une logique de prévention des difficultés éducatives et d'apprentissage du vivre ensemble.

Ainsi, dans le quartier des Garennes, les enfants de six (6) à onze (11) ans sont aujourd'hui accueillis dans les locaux du Centre de Vie Sociale (CVS) des Garennes. Sur le long terme, cette cohabitation devient problématique et nécessite impérativement la création d'un accueil collectif de mineurs clairement identifié au sein d'un local dédié dans le même quartier (Val Fourré Nord – Garennes). La réalisation de ce projet, destiné à améliorer durablement la qualité de l'accueil et la diversité des activités proposées aux enfants, conduira également à un redéploiement d'activités au sein du CVS des Garennes à destination des familles.

En parallèle, la Ville souhaite poursuivre son programme de rénovation du patrimoine bâti communal et plus spécifiquement des établissements scolaires les plus dégradés implantés au sein et aux abords du périmètre du quartier prioritaire du Val Fourré afin de participer à la réussite éducative des élèves. Cette intervention dans cinq (5) écoles contribuera à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage scolaires et la mise en sécurité des espaces extérieurs des établissements.

Enfin, la Ville entend poursuivre la réalisation tout au long de l'année de chantiers jeunes, dans une double logique d'entretien de ses équipements et d'insertion professionnelle des jeunes Mantais, qui découvrent par ces chantiers les codes professionnels et/ou des métiers méconnus.

La DPV 2021 permettrait de financer ces différents travaux d'investissement et de fonctionnement. Le second alinéa de l'article R. 2334-27 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe un taux plafond de subvention de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable pour des opérations d'investissement. Il n'existe pas de taux plancher pour la DPV.

Aussi, il est proposé le plan de financement suivant :

Objectif d'intervention Opération d'investissement	Opération	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention DPV 2021 (€)	Subvention DPV 2021 (% HT)	Subventions à solliciter (CAF) (€)	Subventions à solliciter (CAF) (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Clarification et identification d'une nouvelle structure périscolaire dans le quartier des Garennes	Création d'un Accueil Collectif de Mineurs (Val Fourré Nord - Garennes)	1 300 000 €	1 560 000 €	830 000 €	64%	100 000 €	8%	370 000 €	28%	630 000 €
Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage scolaires sur le Val Fourré avec la poursuite du programme de rénovation des établissements scolaires les plus dégradés	Travaux de rénovation : Amélioration des blocs sanitaires (Ecoles Les Pensées, Les Pervenches, Madame de Sévigné) Réfection des cours et des aires de jeux (Ecoles Les Violettes et Les Campanules)	367 000 €	440 400 €	210 000 €	57%	- €	0%	157 000 €	43%	230 400 €
Sous-total DPV 2021 Investissement		1 667 000 €	2 000 400 €	1 040 000 €	62%	100 000 €	6%	527 000 €	32%	860 400 €
Intitulé Fonctionnement	Détail de l'opération	Coût estimatif de l'opération (€ HT)		Subvention DPV 2021 (€ HT)	Subvention DPV 2021 (% HT)	Autres financements à solliciter (€)	Autres financements à solliciter (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	
Mobilisation des jeunes éloignés de l'emploi et de la formation	Poursuite des chantiers jeune	115 160 €		10 000 €	9%	60 000 €	52%	45 160 €	39%	
Sous-total DPV 2021 Fonctionnement		115 160 €		10 000 €	9%	60 000 €	52%	45 160 €	39%	
Total DPV 2021		1 782 160 €	2 000 400 €	1 050 000 €	59%	160 000 €	9%	572 160 €	32%	790 400 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 1 050 000 euros au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2021 auprès de la Préfecture des Yvelines, afin de réaliser les projets suivants : création d'un accueil collectif de mineurs dans le secteur Val Fourré Nord - Garennes, travaux de rénovation dans cinq (5) écoles (Les Pensées, Les Pervenches, Madame de Sévigné, Les Violettes, Les Campanules), ainsi que le financement de chantiers-jeunes.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant que la création d'un accueil collectif de mineurs dans le secteur Val Fourré Nord - Garennes et les travaux de rénovation des écoles concourent à la réussite éducative des élèves du quartier en leur proposant des établissements scolaires de qualité mais également de développer des activités hors temps scolaire dans une logique de prévention des difficultés éducatives et d'apprentissage du vivre ensemble,

Considérant le double intérêt d'entretien des locaux et d'insertion professionnelle des chantiers-jeunes,

Considérant que la Dotation Politique de la Ville permet d'apporter un soutien financier renforcé aux opérations situées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et quartiers vécus, et répondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un accueil collectif de mineurs dans le secteur Val Fourré Nord - Garennes, du programme de travaux de rénovation dans cinq (5) écoles (Les Pensées, Les Pervenches, Madame de Sévigné, Les Violettes, Les Campanules) et la poursuite des chantiers-jeunes,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2021,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET